



Wallonie

Commune de La Louvière

URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Mesdames WERKMULLER Heidi et WERKMULLER Melissa demeurant à rue de Boussoit 28 à 7110 Maurage

Le terrain concerné est situé à rue de Boussoit 28 à 7110 Maurage et cadastré Maurage (8) section C n° 221/2 G

Le projet consiste en la transformation d'un immeuble comprenant l'aménagement d'espaces de coworking au rez-de-chaussée et un appartement en duplex et nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40 du CoDT, car le projet s'écarte de l'article 15 du GCU, en application de l'article 17, qui laisse au Collège le soin de déterminer l'article applicable dès lors que le projet ne relève d'aucun des cas repris dans le guide communal, en ce qui concerne le point suivant :

- 2.15-1) C) « Toitures et matériaux de toiture », pour la mise en œuvre d'une toiture plate sur un volume principal, alors que celui-ci devrait être couvert, au minimum, par une toiture à double versant présentant une pente minimale de 20°.**

L'affichage aura lieu en date du 24/09/26

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/27 79 59 ou à l'adresse mail suivante : urbanisme@lalouviere.be .

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mr ROLAND par téléphone au 064/27 79 59 , dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale, 1 - auprès du Développement territorial.

**Les réclamations et observations écrites
sont à envoyer du 01/10/26 au 15/10/26 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale, 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **urbanisme@lalouviere.be**